

REDÉFINIR LE PARCOURS DE SOINS

Il est temps que le gouvernement cesse sa politique systématique d'ostracisme vis-à-vis de la médecine libérale spécialisée de proximité. Depuis trois ans, à travers les Etats Généraux, à travers la loi HPST, ce ne sont que les soins primaires, dans le cadre d'une médecine à l'anglaise, qui ont été pris en compte, oubliant d'ailleurs le rôle non négligeable d'une partie des médecins spécialistes dans l'accessibilité aux soins, et occultant totalement notre rôle dans la prise en charge secondaire, grâce à l'efficacité clinique et économique d'une médecine spécialisée libérale de proximité généralement très disponible et accessible. Il est temps de redéfinir le parcours de soins inscrit dans la loi de 2005, d'occulter son caractère administratif mis en place par les caisses d'Assurance Maladie et de définir l'importance des spécialités cliniques dans leur rôle de consultant dans la prise en charge des soins de deuxième ligne. La médecine spécialisée de proximité fait appel à des professionnels qualifiés d'une manière spécifique dans de nombreux domaines. On aurait tort de l'assimiler à un luxe, ou à favoriser le nomadisme médical. C'est, bien au contraire, un complément de deuxième ligne, incontournable du rôle des médecins généralistes dans le cadre des soins primaires. Elle se situe également en coordination avec les structures hospitalières et, plutôt que de faire du sectarisme, il faut inciter aux pratiques coopératives entre les médecins spécialistes de proximité d'une part, les médecins généralistes d'autre part, et les structures hospitalières dans lesquelles les médecins spécialistes peuvent jouer un rôle de coordination entre la ville et l'hôpital.

Si l'on veut éviter les recours inutiles aux services d'urgences mais également les hospitalisations dans des structures hospitalières coûteuses et non adaptées, il faut impérativement revaloriser la place du médecin consultant et rétablir, formellement, son rôle dans la prise en charge secondaire des patients. Ceci passe par la définition de «plateaux cliniques», formalisés sous la forme de réseaux ou mis en place d'une manière plus visible dans ce que l'U.M.E.S.P.E a bâti comme concept sous l'appellation de «Maisons des Spécialistes». Le terme «plateaux cliniques» va au-delà de la réalisation matérielle de regroupements. C'est en offrant de véritables «plateaux cliniques» basés sur des pratiques coopératives, entre les différents acteurs de soins en ville, que nous pourrions éviter le recours aux structures hospitalières, souvent trop lourdes, trop coûteuses et mal adaptées aux besoins de la population. Il faut que le gouvernement reconnaisse l'importance, en France, d'une médecine spécialisée, en ville et à l'hôpital, avec des complémentarités, et ne pas rester dans l'autisme de la Direction Générale de l'Organisation des Soins qui n'a toujours considéré la médecine de ville que comme un appoint aux structures hospitalières publiques. Outre la définition de ces «plateaux cliniques», il faut, à travers les ARS, définir une fongibilité des enveloppes entre les structures hospitalières publiques et les plateaux cliniques, lorsque ceux-ci vont remplir, avec efficacité médico-économique, des missions actuellement dévolues aux structures hospitalières, notamment dans le cadre de consultations non programmées. 20% des prescriptions de ville sont initiées par les structures hospitalières publiques, il est totalement anormal, au moment où l'ONDAM va devenir de plus en plus contraignant, qu'il n'y ait pas une adaptation du contenu des enveloppes et une fongibilité en fonction des missions effectuées.

.../...

C'est toute la bataille qui s'ouvre dans les semaines à venir, elle va bien au-delà de revalorisations tarifaires, elle nécessite la création de nouvelles structures en médecine libérale spécialisée pour que nous soyons, de nouveau, attractifs aux aspirations des jeunes médecins.

Dr Jean-François REY
Président



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : 0596 669 994